

ME 77 - CHIMIE PR 482 - M2 Pollutions Chimiques et Gestion Environnementale (PCGE)					
Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du stage qui n'est ni compensable ni compensant. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.					
Nom du UE	Semestres	ECTS	Heures	Modalités de contrôle de connaissances	Coefficients
<b>S3 - Semestre 3</b>					
Anglais	S3	2	24	Session 1 : F = 1*CC - Session 2 : F = 0.5 *CC S1 + 0.5*EO	2
Bases de données et SIG en environnement	S3	3	42	Session 1 et Session 2 : F = 0.83*M + 0.17*EO	3
Communication, gestion de projets et insertion professionnelle	S3	3	42	Session 1 et Session 2 : F = M	3
Déchets	S3	3	37	Session 1 et Session 2 : F = 1*EE	3
Législation et réglementation	S3	3	32	Session 1 et Session 2 : F = 1*EE	3
Air et sols	S3	4	52	Session 1 et Session 2 : F = 0,5*EE + 0,5*EO	4
Eau	S3	3	29	Session 1 : F = 1*EE - Session 2 : F = 1*EO	3
Effets des polluants sur l'homme et les écosystèmes	S3	3	37	Session 1 et Session 2 : F = EE	3
Management environnemental	S3	3	42	Session 1 et Session 2 : F = 0.5*M + 0.5*EO	3
Polluants : structure et réactivité	S3	3	33	Session 1 : F = 0.9*EE + 0.1*M - Session 2 : F = 0.9*EO + 0.1*M S1	3
<b>TOTAUX ECTS S3</b>	<b>S3</b>	<b>30</b>	<b>370</b>		
<b>S4 - Semestre 4</b>					
Etude de Cas	S4	6	0	Session 1 et Session 2 : F = 0.56*M + 0.44*EO	6
Stage	S4	24	0	Session 1 : F = 0.375*EP + 0.375*M + 0.25*EO - Session 2 : F = 0.375*EP S1 + 0.375*M + 0.25*EO	24
<b>TOTAUX ECTS S4</b>	<b>S4</b>	<b>30</b>	<b>0</b>		